

Annexe 110 : La réunion du bureau politique du MRND du 10 mai 1994

1. Convocation de la réunion du bureau politique du MRND du 10 mai 1994.....2
2. Édouard Karemera, déposition, procès Karemera et *alii*, TPIR, 21 mai 2009, p. 71-76.....3
3. Les communiqués et compte-rendus diffusés par Radio Rwanda le 13 mai 1994.....7

1. Convocation de la réunion du bureau politique du MRND du 10 mai 1994

KA010902

KIGALI, le 10 Mai 1994

OBJET : CONVOCAION D'UNE REUNION DU BUREAU POLITIQUE DU MRND

Mesdames, Messieurs les membres
du Bureau Politique du MRND
(Tous)

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à
une réunion du Bureau Politique du MRND qui se tiendra
au Centre de Formation des Cadres de MURAMBI ce Jeudi
12/05/94 à partir de 9 heures.

A l'ordre du jour figurent les
points suivants :

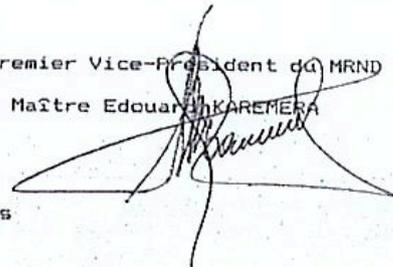
- 1° Evaluation de la situation politique et militaire
depuis l'assassinat du Président de la République
et de l'action du Gouvernement conduit par
Monsieur KAMBANDA Jean.
- 2° Echange des points de vue sur le projet
d'Organisation de la Défense Civile envisagé par
le Gouvernement.
- 3° Divers

Madame la Vice-Présidente du Conseil National de
Développement ainsi que les Ministres du MRND qui
me lisent en copie, sont également invités à
cette importante réunion.

Le Premier Vice-Président du MRND
Maître Edouard NKAREMERA

Copie pour information:

- Madame la Vice-Présidente
du C.N.D
- Mesdames, Messieurs les Ministres
du MRND (Tous)



2. Édouard Karemera, déposition, procès Karemera et *alii*, TPIR, 21 mai 2009, p. 71-76.

« Je sais que Jean-Damascène Hategekimana qui était président de la commission économique a pris part à cette réunion. Je sais que le Ministre Nzabonimana Callixte qui était président du MRND à Gitarama a pris part à cette réunion. Je sais que Madame Nyirabizeyimana Immaculée qui était président par intérim du CND et qui était membre du comité central du MRND y a pris part. Je sais que Munyampundu Cyprien qui était président du MRND à Kibuye y a pris part. Et je... j'essaie de me souvenir... Je sais que Kigali... Semanza Laurent qui était président du MRND à Kigali y a pris part. Et je... je ne vois personne de Gisenyi. Bizimungu qui était président du MRND à Ruhengeri était en mission à l'extérieur, il n'y a pas pris part. Et je pense que certains des ministres du MRND ont pris part à la réunion... à l'une des réunions, parce que je ne me souviens plus si c'est le 13 ou le 12 qu'ils étaient en conseil des ministres, ils n'ont pas pu venir.

Voilà, en gros, ce dont je me souviens, mais vraiment, je cite de mémoire.

Q. Je n'ai pas très bien compris votre réponse en ce qui concerne Bizimungu. Vous avez parlé de Casimir Bizimungu...

(...)

Q. Aviez-vous des recommandations spécifiques qui ont été mises par écrit concernant le programme d'autodéfense civile à la fin de cette réunion du bureau politique ?

R. Non, non. Nous avons communiqué notre accord de principe aux ministres du MRND qui étaient là, et ils ont communiqué ça au niveau du gouvernement. Parce que...

Q. Lorsque vous dites « les ministres du MRND », de qui parlez-vous ? Le Ministre de la défense ?

R. Oui, parce que le Ministre de l'intérieur, il n'y en avait pas ; donc, c'est le Ministre de la défense qui a communiqué la position du parti dans le conseil des ministres.

Q. A-t-il pris part aux discussions les 12 et 13 mai ?

R. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. J'ai dit... On était tous à Murambi. Et je sais que le 12 ou le 13, un de ces jours-là, il y avait aussi un conseil des ministres. Alors, pendant qu'ils étaient en réunion des ministres, ils ne pouvaient pas être en réunion du bureau politique. Mais comme on était ensemble sur la même place, après la réunion, on a communiqué quelle avait été la conclusion du bureau politique, et le Ministre de la défense qui représentait le MRND dans le gouvernement a pu en parler dans une des « prochaines » réunions du gouvernement où on a discuté de la question.

Q. Pendant l'interrogatoire principal, vous avez dit qu'il y avait des discussions entre les différents partis au sujet du programme d'autodéfense civile, avant que ce programme n'ait été finalisé ou alors avant que le gouvernement intérimaire ne finalise les directives qui ont été publiées le 25 mai, avez-vous pris part à d'autres discussions formelles avec les autres partis qui composaient le gouvernement intérimaire ?

R. Non, je ne me... Je m'excuse, j'ai oublié la consigne.

Je ne sais pas, je ne me souviens pas évidemment de tout ce que j'ai dit, mais si j'ai dit que ce projet d'organisation de la défense civile a été discuté au sein des partis, je voulais dire que les partis ont été sollicités par le gouvernement pour qu'ils donnent leur avis sur cette opération que le gouvernement souhaitait organiser, mais c'était au sein des partis, chaque parti en son sein. Mais sinon, il n'y a jamais... à ma connaissance — en tout cas, moi, je ne suis pas au courant —, il n'y a jamais eu de réunion regroupant les représentants des différents partis politiques pour discuter de ces questions.

Ce qui était sollicité, c'était l'avis de chaque parti pris individuellement. Et ce que nous avons donné, c'est l'avis du parti MRND. Sinon, des concertations, des discussions organisées qui « réunissent » les représentants des partis sur cette question, il n'y en a pas eu. À ma connaissance, il n'y en a pas. Si je l'ai dit, c'était par erreur.

Q. Oui, oui. Très bien.

Cependant, il y a eu des réunions, au moins une réunion, au cours de laquelle les membres du gouvernement intérimaire, c'est-à-dire les ministres, se sont réunis avec les hauts responsables des partis politiques en vue de discuter entre autres choses du programme d'autodéfense civile ; est-ce exact ?

R. Je ne suis pas au courant. Je ne suis pas au courant de ça. C'est possible, mais moi, je ne suis pas au courant.

Q. N'aviez-vous pas connaissance de la réunion du 17 mai convoquée — je comprends — par le Premier Ministre et à laquelle ont participé de nombreux ministres du gouvernement intérimaire, ainsi que Mathieu Ngirumpatse et Joseph Nzirorera ? Je ne sais pas si vous étiez présent, peut-être voulez-vous nous le confirmer ou l'infirmier.

R. Non, je ne suis pas au courant de cette réunion.

Q. Par la suite, cette question n'a-t-elle jamais été discutée, même si vous n'avez pas pris part, vous-même, aux discussions ? Dites-vous que Mathieu Ngirumpatse n'a jamais discuté de la politique gouvernementale sur l'autodéfense civile avec vous, avant les directives du 25 mai ?

R. Non. Je vous ai dit que, quand nous avons... nous avons eu la discussion au niveau du bureau politique, Monsieur Ngirumpatse était en mission à l'extérieur. Et quand il est revenu, en tant que président du parti, je lui ai fait rapport sur la réunion que j'avais dirigée le 12 et le 13. Et comme cette question figurait à l'ordre du jour des sujets discutés, je l'ai informé de la conclusion et de l'accord de principe que le parti avait donné.

Donc, entendu comme ça, j'ai discuté avec lui de cette question, mais c'était pour lui faire rapport, pour le mettre au courant de la décision que nous avons prise au niveau du bureau politique.

Q. Serait-il exact de dire que vous et Mathieu Ngirumpatse ainsi que Joseph Nzirorera étiez d'accord sur la manière dont l'autodéfense civile devait être organisée par le gouvernement intérimaire ?

R. Écoutez, quand nous avons donné notre accord de principe, c'était sur le principe. Maintenant, sur l'organisation elle-même, je vous ai... je crois, j'ai expliqué que j'ai signé la mesure d'exécution de mise en œuvre de la directive du Premier Ministre une dizaine de minutes après ma prestation de serment. J'ai fait l'aveu que j'ai signé un document auquel je n'avais pas participé à la confection, à la discussion... aux discussions antérieures, mais j'ai quand même confirmé aussi que j'assumais la signature que j'ai apposée sur ce document.

Par la suite aussi, puisque j'étais désigné comme... en tant que Ministre de l'intérieur, comme président du comité national d'autodéfense civile, vous comprenez que j'ai pris le temps de lire et de comprendre la portée de la directive et des mesures d'exécution de cette directive.

Donc, je ne peux pas répondre pour Mathieu ou pour Joseph, mais en ce qui me concerne, j'étais d'accord avec les mesures qui étaient contenues dans cette directive et dans la note que j'ai signée.

Q. S'agissant du programme d'autodéfense civile tel qu'il a été décrit par la directive du

Premier Ministre du 25 mai et la directive que vous avez signée vous-même, j'aimerais mieux comprendre une fois de plus avec vous votre position, à savoir que c'était une bonne politique, que c'était une politique légale, justifiée. Et comme vous l'avez dit tantôt par-devant cette Chambre, vous avez défendu cette politique ; donc, vous n'avez pas le moindre état d'âme quant à votre contribution à ce programme ?

R. Mais, Maître Webster, le Rwanda était... était dans une situation que vous n'appréhendez certainement pas, et le gouvernement avait pris des dispositions pour essayer de sauver la situation. La défense civile dans un pays en pleine guerre de guérilla — parce que les infiltrés du FPR étaient partout —, mais c'est une opération qui n'est pas particulière au Rwanda, ça se fait dans tous les pays du monde. Et nous, n'eût été le temps qui nous a manqué et les moyens matériels et humains suffisants — mais surtout le temps —, je pense que c'était légitime, ce que nous faisons, et je le pense encore aujourd'hui.

Donc, je n'ai pas d'état d'âme quant à la... au principe d'organiser le peuple rwandais qui était agressé, pour son autodéfense. Je n'ai pas d'état d'âme quant à la rigueur avec laquelle nous avons essayé de régler cette opération pour éviter les dérapages. Et je n'ai pas d'état d'âme quant à la... à l'opportunité.

Mais je... ce que je regrette, c'est que les gouvernements précédents qui étaient sollicités... — je pense au communiqué du 3 novembre, je crois 80... du 3...

Je ne vais pas citer de mémoire pour ne pas... ne pas raconter des bêtises, mais je sais qu'à un moment donné, il y a eu un communiqué qui a été signé par tous les partis — les partis participant au gouvernement comme les partis agréés qui ne participaient pas au gouvernement de Nsengiyaremye, je crois — en réclamant cette autodéfense. Mais c'était avant 94.

Mais le gouvernement n'a pas réagi dans le sens souhaité par la population, à l'époque, parce que c'était un gouvernement qui avait un pied dans le gouvernement et un autre pied dans le FPR — le gouvernement d'Agathe Uwilingiyimana, je crois.

Q. Très bien. Veuillez me corriger si je me trompe : ce que j'ai compris de votre déposition pendant votre interrogatoire principal, c'est que le programme de défense civile n'a jamais été exécuté pendant que vous étiez Ministre de l'intérieur. C'est bien ce que vous maintenez ou bien vous voulez y apporter des précisions ?

R. Non, je maintiens ce que j'ai dit, que nous n'avons pas eu le temps de bien organiser, en tout cas... C'était vraiment regrettable. Nous n'avons pas eu le temps, nous n'avons pas eu les moyens. Nous avons commencé à organiser. J'ai... O.K.

Si c'est ça que vous voulez appeler des « collectifs », j'avais... je ne sais pas si je l'ai dit, mais j'avais déjà pu obtenir du gouvernement un montant de 50 millions de francs rwandais que j'ai réparti entre les préfets, avec instruction d'ouvrir des comptes pour l'autodéfense civile. Je pense que les préfets n'ont pas mis cet argent dans leurs poches, ils ont effectivement ouvert ces comptes.

J'avais également commencé à insister auprès des préfets pour qu'ils répercutent les mesures... la directive et ces mesures d'exécution aux autorités de base, c'est-à-dire aux bourgmestres pour qu'eux-mêmes répercutent les mêmes mesures au niveau des conseillers de secteur parce que, comme je l'ai expliqué, l'autodéfense civile devait s'organiser au niveau des secteurs. »

Mais ce que je peux dire, c'est que je n'ai pas eu de feedback. Les gens étaient en train de s'activer certainement ; probablement que l'un ou l'autre préfet, après avoir ouvert le compte, avait commencé à solliciter la population de sa préfecture pour virer des montants à ce compte. C'est possible. Et probablement que certains bourgmestres avaient commencé à s'organiser pour identifier les jeunes intègres et physiquement bien portants pour commencer la formation. C'est possible.

Mais je... ce que je peux dire et compte tenu des moyens de communication qu'on avait, je n'ai pas eu de rapport spécifique sur ce qui se serait fait ici ou là. Et c'est la raison pour laquelle j'ai dit, Monsieur le Procureur, que l'autodéfense, le programme n'a pas pu être mis en œuvre parce que les événements se sont précipités. Et un mois, ce n'était pas suffisant pour que, sur l'ensemble du territoire, l'opération soit arrangée.

Je précise tout de suite que le Ministre de la défense...

Q. Excusez-moi...

R. Ça, c'est une information que vous avez... dont vous avez besoin certainement, je peux vous la donner et je m'arrête par là.

Je sais que le Ministre de la défense avait...

Q. Je pense que vous en avez suffisamment dit (*inaudible*). Très bien.

J'apprécie vos efforts « de » donner des réponses complètes mais, ce faisant, vous m'avez rendu plus confus.

Soit ce programme était opérationnel ou il ne l'était pas. Si j'en juge par votre réponse, il me semble que vous suggérez que vous avez fait des efforts pour exécuter ce programme, mais cela n'a pas été fait à hauteur de ce que vous attendiez ou alors vous n'avez pas obtenu les résultats escomptés.

Mais ce que vous avez dit suggérerait à une personne raisonnable que ce programme était bien opérationnel ; est-ce que vous en convenez ou non ?

R. Je n'en conviens pas du tout. Je reconnais — et je vous concède ça — que moi personnellement et certainement le Ministre de la défense et probablement beaucoup de bourgmestres, sauf certains... dont certains que vous avez amenés ici comme témoins — puisque je ne... même si je ne suis pas d'accord avec les témoignages —, je conviens que nous avions la volonté d'organiser cette opération mais que nous n'avons pas eu le temps. »

3. Les communiqués et compte-rendus diffusés par Radio Rwanda le 13 mai 1994

Tap 978 - 13 May 94 (original transcript)

K0149910

6

ORATEUR : Joseph NZIRORERA, Secrétaire National du parti MRND

15.6

Communiqué de presse : le bureau politique du M.R.N.D s'est réuni les 12 et 13/5/1994 à MURAMBI sous la de son vice-président Maître KAREMERA Edouard pour évaluer la situation politique et militaire après l'assassinat du président de la république ainsi que l'action du gouvernement mise en place depuis le 9/4/1994. A l'issue des discussions, le bureau politique du M.R.N.D a fait les recommandations ci-après :

Premièrement : la situation exceptionnelle qui prévaut actuellement dans le pays ne permet pas le respect de l'article 42 alinéa 3 de la constitution du 10/6/1991, en ce qui concerne les délais pour le remplacement du Président de la République. A ce sujet, le bureau politique du M.R.N.D estime qu'un amendement constitutionnel s'impose, pour permettre de combler le vide institutionnel à l'issue de 3 mois prévu au dit article, si les élections ne peuvent pas être organisées.

Deuxièmement : Pour faire face aux multiples problèmes liés à la reprise de la guerre, le bureau politique du M.R.N.D recommande que les postes actuellement vacants au niveau des institutions : Présidence et C.N.D soient pourvues de titulaires sans plus tarder.

Troisièmement : pour arriver à plus de rapidité dans la prise de décisions, et leurs exécutions, le bureau politique du M.R.N.D recommande au gouvernement de mettre en place un comité de crise pour la gestion efficace de la guerre. Ainsi qu'un comité pluridisciplinaire, pour réfléchir sur des multiples problèmes politiques, économiques et sociaux qui assaillent le pays et proposer des solutions au gouvernement.

Quatrièmement : Le bureau politique du M.R.N.D lance un appel aux peuples rwandais, ainsi qu'à toutes les entreprises tant publiques que privées pour poursuivre et intensifier leurs soutiens aux forces armées rwandaises. Dans ce même ordre d'idées, le gouvernement doit tout faire pour concrétiser rapidement sa décision d'organiser la défense civile.

Cinquièmement : Le bureau politique du M.R.N.D remercie toute la population d'avoir réservé un accueil positif au message de pacification lui porter conjointement par le gouvernement et le représentant des partis politiques dans leurs préfectures respectives à tel point que les actes de vandalismes et de violation des droits de la personne humaine ont pratiquement cessé sur toute l'étendue du pays. Néanmoins, le bureau politique fustige les éléments récalcitrants qui commencent à remplacer ces actes répréhensibles par les règlements de compte non justifiés. Le bureau politique du M.R.N.D demande instamment aux autorités concernés, de tout mettre en oeuvre pour neutraliser tous ces malfaiteurs.

Fait à MURAMBI, le 13/5/1994
Maître KAREMERA Edouard 1er Vice-Président.,
Joseph NZIRORERA, Secrétaire National du M.R.N.D.

Tape 978, 13 May 94 - French translation

K0344846

ougandaise et surtout celles éprises des bonnes idées et de démocratie devraient réagir pour demander à Yoweri Museveni pourquoi il dissipe le patrimoine du peuple ougandais qu'il a fait sien. En tout cas, même si le peuple ougandais ne s'est pas encore rendu compte de la réalité, il est en voie de s'en rendre compte. Et quand le jour « J » viendra, qu'advient-il à Yoweri Kaguta Museveni ? Point d'interrogation ! Un homme averti en vaut deux ! Lui aussi doit être traduit devant les juridictions internationales. La priorité de l'ONU au Rwanda est à la recherche d'un cessez-le-feu entre le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais, avant tout règlement politique, c'est ce que déclare, c'est ce qu'a déclaré aujourd'hui à Paris Jacques Roger Boh Boh, le représentant spécial des Nations Unies au Rwanda. Pour le moment, il est difficile de faire redémarrer les pourparlers politiques tant qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu. Comme il l'a dit au cours d'une interview à l'Agence France Presse, à l'issue d'une réunion de travail à Paris avec le Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali. Un cessez-le-feu est théoriquement possible, mais. Il y a des préalables à lever a-t-il dit. Comme le refus du FPR de reconnaître la validité du Gouvernement rwandais (sic). Le bureau politique du MRND s'est réuni et il a demandé notamment que la décision du Gouvernement d'organiser la défense civile soit mise en pratique immédiatement. Nous écoutons Jean-Baptiste Bamwanga.

Orateur : Jean-Baptiste Bamwanga

Le bureau politique du parti MRND s'est réuni pendant deux jours. A l'issue de ses travaux, il a mis, il a rendu public un communiqué dont la teneur va nous être faite par son Secrétaire national, Joseph Nzirorera.

Orateur : Joseph Nzirorera, Secrétaire national

Communiqué de presse :

Le bureau politique du MRND s'est réuni les 12 et 13 mai 1994 à Murambi sous la (incomplet) de son vice-président Maître Edouard Karemera pour évaluer la situation politique et militaire après l'assassinat du Président de la République ainsi que l'action du

WS04-628K
K014-9905 - K014-9926

8

gouvernement mis en place depuis le 9 avril 1994. A l'issue des discussions, le bureau politique du MRND a fait les recommandations ci-après :

- *Premièrement : la situation exceptionnelle qui prévaut actuellement dans le pays ne permet pas le respect de l'article 42 alinéa 3 de la constitution du 10 juin 1991 en ce qui concerne les délais pour le remplacement du Président de la République. A ce sujet, le bureau politique du MRND estime qu'un amendement constitutionnel s'impose pour permettre de combler le vide institutionnel à l'issue de 3 mois prévu au dit article si les élections ne peuvent pas être organisées.*
- *Deuxièmement: pour faire face aux multiples problèmes liés à la reprise de la guerre, le bureau politique du M.R.N.D recommande que les postes actuellement vacants au niveau des institutions : présidence et C.N.D soient pourvus de titulaires sans plus tarder.*
- *Troisièmement : pour arriver à plus de rapidité dans la prise de décisions, et leurs exécutions, le bureau politique du M.R.N.D recommande au gouvernement de mettre en place un comité de crise pour la gestion efficace de la guerre. Ainsi qu'un comité pluridisciplinaire, pour réfléchir sur des multiples problèmes politiques, économiques et sociaux qui assaillent le pays et proposer des solutions au gouvernement.*
- *Quatrièmement : Le bureau politique du M.R.N.D lance un appel aux peuples rwandais, ainsi qu'à toutes les entreprises tant publiques que privées pour poursuivre et intensifier leurs soutiens aux Forces armées rwandaises .Dans ce même ordre d'idées, le gouvernement doit tout faire pour concrétiser rapidement sa décision d'organiser la défense civile.*
- *Cinquièmement : Le bureau politique du M.R.N.D remercie toute la population d'avoir réservé un accueil positif au message de pacification lui porté conjointement par le gouvernement et le représentant des partis politiques dans leurs préfectures respectives a tel point que les actes de vandalismes et de violation des droits de la personne humaine ont pratiquement cessé sur toute l'étendue du pays. Néanmoins, le bureau politique fustige les éléments récalcitrants qui commencent à remplacer ces actes répréhensibles par les règlements de compte non justifiés. Le bureau politique du M.R.N.D demande instamment aux autorités concernées de tout mettre en œuvre pour neutraliser tous ces malfaiteurs.*

Fait à Murambi, le 13 mai 1994

Maître Edouard Karemera, premier-vice président ;

Joseph Nzirorera, secrétaire national du MRND

Je vous remercie.

Orateur : Nizeyimana, journaliste de la radio Rwanda. 18.9

Au front, les Forces armées rwandaises continuent d'infliger de lourdes défaites aux Inyenzi-Inkotanyi. Selon les informations recueillies auprès de l'état-major, à Kigali, les Inyenzi-Inkotanyi, incapables d'affronter face à face les Forces armées rwandaises, continuent de pilonner partout à l'arme lourde en vue de tuer les populations innocentes et détruire les infrastructures de développement. Ils font la même chose dans d'autres secteurs d'opérations militaires notamment en préfecture de Ruhengeri, en communes de Nkumba et Cyeru. Au Bugesera, en commune de Gashora, nos Forces armées étaient hier aux prises dans un combat intense avec les Inyenzi-Inkotanyi appuyés par des mercenaires blancs ainsi que par des militaires de l'armée ougandaise, fort du soutien Yoweri Museveni. A Kigali, les Forces armées rwandaises continuent de chasser brutalement les « ennemis du Rwanda », notamment à Nyarurama, derrière le mont Rebero et dans la région de Kicukiro. A Kacyiru, les Forces armées rwandaises ont chassé l'ennemi qui a perdu le contrôle de la localité de Kabagari qui est pour le moment entre les mains des Forces armées rwandaises.

20.0

Le Ministère de la défense demande à la population de rester vigilante et de déloger les Inkotanyi de toutes leurs cachettes de fortune et de leurs brèches d'infiltration.

Au début de la semaine prochaine, lundi ou mardi, le Conseil de sécurité des Nations Unies va examiner et voter un projet de résolution sur le déploiement de 5.500 Casques bleus au

Rwanda afin de venir en aide aux personnes en détresse. Selon l'Agence française de presse (AFP), le président du Conseil de sécurité des Nations Unies, Mr Ibrahim Ghambali, du Nigéria, a déclaré, hier à l'issue de quatre heures de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, que les représentants des pays devraient d'abord obtenir des instructions définitives de leurs gouvernements respectifs. C'est par la suite qu'ils pourront décider du déploiement au Rwanda de 5.500 Casques bleus supplémentaires de la MINUAR. Le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies a dit que les pays qui enverraient leurs contingents à la mission dite MINUAR II étaient le Nigeria, la Tanzanie, le Ghana, et le Zimbabwe. On parle également du Sénégal, de la Zambie et de l'Australie.

21.2

Dans son nouveau rapport transmis au Conseil de sécurité hier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est déclaré favorable au déploiement des soldats de l'ONU à la frontière rwando-ougandaise afin de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés. Boutros Boutros Ghali constate, cependant, que le Rwanda n'est pas satisfait de la proposition américaine car elle ne concerne pas l'urgence humanitaire à l'intérieur du pays. Selon la proposition américaine, les soldats de l'ONU seraient déployés sur la frontière rwandaise sans intervenir à l'intérieur du pays.

21.8

Selon Boutros Boutros Ghali, un contingent ghanéen de 800 soldats serait déployé à l'aéroport, tandis que les autres contingents seraient déployés à l'intérieur du pays pour répondre aux besoins des personnes déplacées. Boutros Boutros Ghali souhaite que 5.500 Casques bleus soient déployés au Rwanda, dans le seul cadre humanitaire, avec un budget de 115 millions de dollars américains pour une période de six mois.

22.3

L'envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Rwanda, Dr Jacques Roger Boboh a, quant à lui, déclaré qu'il est d'abord urgent de mettre définitivement fin aux hostilités.

Le bureau politique du Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement s'est réuni du 12 au 13 (*inaudible*) avec le FPR et ses collaborateurs. Le vice-président du MRND, Maître Edouard Karemera nous donne ici le compte rendu de la réunion du bureau politique du MRND :

Orateur : Edouard Karemera

22.8

La réunion a également évalué l'action du gouvernement du Premier ministre, monsieur Jean Kambanda depuis sa mise en place le 9 avril 1994. Après avoir analysé toute la situation, le bureau politique du MRND a fait des recommandations suivantes au gouvernement et à la population :

Premièrement : Le bureau politique du MRND constate que, suite à la reprise des hostilités par le FPR, la situation sécuritaire qui prévaut actuellement dans le pays ne permet pas l'organisation des élections en vue de pourvoir au poste de président de la République, conformément aux dispositions de l'article 42 alinéa 3 de la constitution du 10 juin 1991. C'est pourquoi, à ce sujet, le bureau politique du MRND estime que, si les élections ne peuvent pas être organisées, un amendement constitutionnel s'impose pour permettre de combler le vide institutionnel à l'issue des 90 jours prévus audit article.

24.0

Deuxièmement : Le bureau politique du MRND recommande au gouvernement et au Conseil national de développement que les postes actuellement vacants au niveau des institutions soient pourvus de titulaires sans tarder.

Troisièmement : Le bureau Politique du MRND recommande au gouvernement de mettre en place un comité de crise chargé d'examiner les problèmes liés à la guerre ainsi qu'un comité pluridisciplinaire pour réfléchir sur les multiples problèmes politiques, économiques et sociaux qui menacent le pays. Ces deux comités devront soumettre leurs conclusions au

gouvernement qui, à son tour, s'en inspirera pour résoudre, dans les plus brefs délais, les problèmes difficiles que connaît le pays en raison de la situation de guerre que nous vivons aujourd'hui.

24.9

Quatrièmement : Le bureau politique du MRND invite à nouveau le peuple rwandais et toutes les entreprises tant publiques que privées à continuer d'apporter leur soutien aux Forces armées rwandaises par les cotisations et par toute autre forme de soutien qui nous permettrait de gagner cette guerre le plus vite possible. Dans le même ordre d'idées, le bureau politique du MRND demande au gouvernement de concrétiser rapidement sa décision d'organiser et d'équiper la défense civile.

25.5

Cinquièmement : Le bureau politique du MRND se félicite de la manière dont toute la population a accueilli le message de pacification que lui ont transmis les membres du gouvernement et les représentants des partis politiques participant au gouvernement. En effet, lors des visites dans presque toutes les préfectures, ils ont sensibilisé la population à la cessation des troubles et des actes de vandalisme qui avaient ravagé le pays après la reprise des hostilités par le FPR-Inkotanyi.

26.0

A ce sujet, le bureau politique du MRND rappelle aux autorités administratives habilitées à redoubler d'effort afin que les malfaiteurs irréductibles qui se rendront coupables de ces crimes soient punis sévèrement.

Fait à Murambi, le 13 mai 1994

Pour le Comité directeur du MRND :

Edouard Karemera, 1er vice-président,
Joseph Nzirorera, secrétaire général du MRND,

26.6